

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1432 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAHIR MOHAMED 14583

Date de naissance : 01/01/1953

Adresse : 7 PLACE BEL AIR CASABLANCA

Tél. : 0664216693 Total des frais engagés : 1692,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casa
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

05 JUIN 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : TAHIR Mohamed Age:

Lien de parenté : **Lui-même** **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : prostatism

Affection longue durée ou chronique : **ALD** **ALC** Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 09/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 JUIN 2023	C 3	300,00		Professeur Dr. Souleymane Chirurgien Dentiste 42, Bd. Abdellouman - Casa 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SOUKTANI ASABLANCA SARL AU Rue et Moutanabi - Casablanca Tél.: 0522 29 61 10	05/06/23	1392,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G B	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue

Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie



الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية والقناطرية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية

لجراحة المسالك البولية والقناطرية

Casablanca, le : 05 JUIN 2023

Mr TAHIR Mohamed

① xatral LP 10 mg
n cp 1/j le bon + 6 mois -
232,00 x 6



Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd Abdelmoumen Casablanca
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

~~PHARMACIE SOUKTAÏ~~
~~CASABLANCA SARL AU~~
11, Rue el Moutanabi Casablanca
Tél.: 0522 29 61 10

42, شارع عبد المؤمن - اقامة وليلي - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen - Résidence Walili - 5^{ème} étage - Casablanca

Tél.: 05 22 23 10 23 et : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

®
el LP 10 mg
/alfuzosin

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setaab Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH



SANOFI

el LP 10 mg
/alfuzosin

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setaab Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH



SANOFI

el LP 10 mg
/alfuzosin

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setaab Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH



SANOFI

el LP 10 mg
/alfuzosin

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setaab Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

el LP 10 mg
/alfuzosin

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain setaab Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

PHARMACIE SOUKTANI
MME ELKOUHEN AMAL
11 RUE ELMOUTANABI MLY YOUSSEF GAUTHIE

Tél : 0522296110

Patente N°: 35508412
N° R.C. : 236780
Compte :
CNSS : 2289107
Id.Fiscale : 40409051
ICE : 000707727000080

Le : 07/06/2023

MR TAHIR MOHAMED

FACTURE : 5844 du : 07/06/2023

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
6	XATRAL LP 10MG/30	232,00	1 392,00	7,00%
Total TTC			1392.00	

Arrêtée la présente facture à la somme de :MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DOUZE DIRHAMS

	Taux	HT	TVA	TTC
7.00%	7,00	1 300,93	91,07	1 392,00
		1 300,93	91,07	1 392,00

PHARMACIE SOUKTANI
CASABLANCA SARL AU
11, Rue et Moutanabi - Casablanca
Tél.: 0522 29 61 10